



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mars 2018
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-huitième session

Session d'organisation, 19 avril 2018

Session de fond, 4-29 juin 2018*

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire**

Questions de coordination : Nouveau

Partenariat pour le développement de l'Afrique

Appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un aperçu des activités menées depuis juin 2017 par le système des Nations Unies à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), réorganisées autour des neuf groupes thématiques adoptés à la dix-huitième session du Mécanisme de coordination régionale des entités des Nations Unies travaillant en Afrique, tenue en 2017.

Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies a continué d'appuyer la mise en œuvre du NEPAD, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Afrique. Conformément aux orientations fixées par le Secrétaire général, l'ONU et l'Union africaine ont adopté deux cadres communs de coopération : le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité en avril 2017 et le Cadre ONU-Union africaine pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en janvier 2018.

Il est souligné dans le présent rapport que les entités des Nations Unies doivent renforcer encore la coordination et la cohérence de leur action à l'appui du développement de l'Afrique et qu'une aide supplémentaire s'impose pour mobiliser des ressources, renforcer les partenariats et améliorer les synergies et la coordination dans la mise en œuvre de tous les cadres de développement.

* Les dates de la session de fond sont à confirmer.

** [E/AC.51/2018/1](#).



I. Introduction

1. À sa quarante-cinquième session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire rapport au Comité à sa quarante-sixième session, et tous les ans par la suite, sur l'appui fourni par le système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (voir [A/60/16](#), par. 237). L'Assemblée a fait sienne cette recommandation dans sa résolution 72/9.

II. Appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

2. On trouvera dans le présent rapport un exposé des activités menées depuis juin 2017 par le système des Nations Unies à l'appui du NEPAD, réorganisées selon neuf points et groupes thématiques qui correspondent aux priorités du Partenariat, de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce rapport a été établi sur la base des éléments d'information fournis par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et les départements du Secrétariat en réponse à la demande d'informations qui leur avait été adressée par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique au sujet des principaux programmes, activités et projets mis en œuvre au cours de la période 2017-2018. Conformément aux recommandations du Comité du programme et de la coordination, le présent rapport rend compte des résultats et effets observés sur les plans qualitatif et quantitatif.

3. Le présent rapport fait fond sur les travaux préalables à l'élaboration du troisième rapport du Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.

A. Croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie et intégration régionale

4. En vue de promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Département des affaires économiques et sociales (DESA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé trois réunions en 2017 sous les auspices du Conseil économique et social. La première, tenue en mars 2017 au Sénégal, a été l'occasion d'inscrire dans une perspective régionale les problèmes à régler et les possibilités à exploiter dans le contexte de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9, en particulier en Afrique. La deuxième, tenue en avril 2017 au Zimbabwe, a permis d'examiner la façon dont l'agriculture et les agro-industries pouvaient favoriser des systèmes alimentaires durables et résilients et contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2. Ces deux réunions préparatoires ont abouti à la tenue d'une réunion spéciale du Conseil économique et social en mai 2017, qui a été l'occasion de faire progresser deux initiatives – le Programme de partenariat pays de l'ONUDI et l'Initiative pour le développement accéléré de l'agriculture et des agro-industries PLUS de la FAO et de l'ONUDI – aux fins de la réalisation de

l'objectif de développement durable n° 9 et de l'aspiration n° 1 de l'Agenda 2063. Le document final est venu alimenter les travaux menés par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable à sa réunion de 2017.

5. En octobre 2017, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé, en collaboration avec la CEA, le Département de l'information, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et la Commission de l'Union africaine, une réunion de haut niveau sur le financement des infrastructures et le développement agricole en Afrique. Les participants ont demandé qu'afin de mobiliser des fonds à l'appui de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, les ressources nationales soient davantage mises à profit grâce à l'élimination des flux financiers illicites et à l'allègement des mesures d'incitation fiscale excessives destinées à promouvoir les investissements directs étrangers, et que l'aide publique au développement soit mise au service du financement du développement des infrastructures et de l'amélioration de l'accès au marché des produits agricoles africains.

6. Au cours du débat consacré à l'intégration tenu par le Conseil économique et social en mai 2017, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le DESA ont organisé une session extraordinaire consacrée à l'élimination de la pauvreté sur le continent afin d'appeler l'attention sur les efforts visant à adopter une approche holistique et intégrée de la lutte contre la pauvreté et du développement durable et à faire en sorte que l'Agenda 2063 soit en phase avec le Programme 2030. En décembre 2017, le DESA, la CEA, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le PNUD et l'Organisation internationale de la Francophonie ont organisé à Addis-Abeba un colloque sur la gouvernance et le respect des engagements pris en faveur du développement durable de l'Afrique afin de continuer de promouvoir la mise en œuvre conjointe du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

7. À l'occasion de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable tenue en 2017, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a organisé, en collaboration avec l'Autriche et la Zambie, une manifestation parallèle en vue d'examiner la façon dont les pays en développement sans littoral pouvaient tirer parti des partenariats multipartites et des partenariats entre secteur public et secteur privé pour renforcer l'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation à l'appui de la réalisation du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, de l'objectif de développement durable n° 9 et de l'Agenda 2063.

8. Plusieurs manifestations ont été organisées dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies, notamment une rencontre intitulée « Responsible business forum: making global goals local business » (forum sur la responsabilité des entreprises : mettre l'action locale au service des objectifs mondiaux), tenue en novembre 2017 en vue d'encourager la participation du secteur privé et de promouvoir des partenariats multipartites pour faire face aux problèmes et exploiter les possibilités dans le contexte de la réalisation des objectifs de développement durable.

9. À l'appui de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025), l'ONUDI a organisé en septembre 2017, en collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, l'Union africaine, la CEA et la Banque africaine de développement (BAD), une réunion de haut niveau sur le thème « From political commitments to actions on the ground » (de l'engagement politique à l'action sur le terrain) afin de réaffirmer l'engagement pris en faveur d'une industrialisation socialement inclusive et écologiquement viable de l'Afrique.

10. L'ONUDI a également organisé à Vienne un colloque sur le thème « African industrial development : a precondition for an effective and sustainable Continental Free Trade Area » (le développement industriel africain : une condition préalable à une zone de libre-échange continentale efficace et durable) ainsi qu'une manifestation de haut niveau sur le même thème, tenue à New York en partenariat avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la CNUCED afin d'examiner la façon dont la Zone de libre-échange continentale pourrait permettre de maximiser les échanges commerciaux intra-africains et d'accroître la compétitivité du continent. En outre, l'ONUDI a mis en œuvre 239 projets, le Programme de partenariat pays et 19 programmes de pays à l'appui d'un développement industriel inclusif et durable en Afrique.

11. En ce qui concerne le commerce international, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a procédé à son sixième Examen global de l'Initiative Aide pour le commerce en juillet 2017, qui a donné lieu à la publication d'un rapport conjoint de l'OMC et de la CEA intitulé « Promouvoir la connectivité en Afrique : le rôle de l'Aide pour le commerce dans l'intensification des échanges intra-africains ». Ce rapport donne un aperçu des réponses communiquées par les participants africains dans le cadre de l'exercice de suivi et d'évaluation réalisé au titre de l'Examen global et montre que les décaissements en faveur de l'Afrique se sont élevés à 14,1 milliards de dollars en 2015, soit près de 35 % de l'ensemble des flux d'Aide pour le commerce, la majorité des fonds ayant été affectés à l'infrastructure économique et au transport routier.

12. Grâce à son programme Système douanier automatisé, la CNUCED a renforcé les capacités de 27 pays d'Afrique d'augmenter leurs recettes et de réduire les délais et les coûts de dédouanement, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8 et de l'aspiration n° 2 de l'Agenda 2063.

13. Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce a aidé les pays d'Afrique à respecter les normes sanitaires et phytosanitaires internationales en matière de commerce et de développement durable en octroyant huit nouveaux dons visant notamment à renforcer les capacités phytosanitaires et à promouvoir les exportations de la Guinée, à réduire la contamination du maïs par l'aflatoxine au Burkina Faso, à établir des priorités en matière d'investissements dans le domaine sanitaire et phytosanitaire pour l'accès aux marchés et les chaînes de valeur à Madagascar, à améliorer la sécurité sanitaire et la qualité du poivre de Penja au Cameroun et à mettre au point un système numérique de surveillance des nuisibles et de traçabilité des graines au Nigéria.

14. Dans le domaine de l'agriculture, le montant des prêts accordés par la Banque mondiale aux pays d'Afrique sub-saharienne pour le développement de l'agriculture et l'aménagement rural a atteint 1,7 milliard de dollars entre juillet 2016 et juin 2017, et 600 millions entre juillet 2017 et janvier 2018. La Banque mondiale a fourni un appui à toutes les étapes de la chaîne logistique agricole et agro-industrielle en adoptant une approche axée sur les systèmes alimentaires et en mettant l'accent sur le recours à des pratiques et à des techniques agricoles climatiquement rationnelles.

15. Grâce à son programme de Soutien au commerce et à l'investissement indien en Afrique, le Centre du commerce international (CCI) a aidé l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda à accroître la valeur de leurs opérations commerciales avec l'Inde afin de créer des emplois et des débouchés dans les domaines de l'agriculture, de l'horticulture, du cuir et de l'informatique.

16. Le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés collabore avec la FAO pour promouvoir le renforcement des liens commerciaux dans le cadre des plans d'investissement

élaborés au titre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine au niveau des pays. Des analyses pilotes ont été menées au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et en Zambie. Trois projets ont été approuvés pour faciliter le commerce du bétail et des produits de l'élevage en Éthiopie, promouvoir le commerce de produits végétaux entre la Zambie et les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et intégrer systématiquement les investissements sanitaires et phytosanitaires dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et dans les cadres de politique générale des pays membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA).

17. L'ONUDI a appuyé un projet de 3 millions de dollars financé par l'Italie pour renforcer les capacités de plus de 9 000 producteurs de café afin d'augmenter les revenus, d'améliorer la coordination de la chaîne logistique du café en Éthiopie et d'accroître la quantité et la qualité du café exporté. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a également mis en œuvre un projet financé par Irish Aid pour améliorer la production agricole et la sécurité alimentaire en Éthiopie en perfectionnant les services et avis météorologiques, climatiques et agrométéorologiques au niveau des régions, des districts, des villages et des exploitations.

18. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la FAO ont appuyé la mise en place d'un système de surveillance de la sécurité alimentaire au Bénin afin d'aider les agriculteurs du pays à reprendre leurs exportations d'ananas vers l'Union européenne.

19. Le Fonds commun pour les produits de base a aidé le Malawi Enterprise Development Fund à améliorer l'accès des petits producteurs de pommes de terre au financement, ce qui a permis à 250 000 producteurs environ de bénéficier d'une augmentation moyenne de leur revenu net de 120 dollars par an grâce aux fonds affectés à la production sur 45 000 hectares de terres agricoles.

20. Au Mali, au Mozambique, en République démocratique du Congo et au Zimbabwe, le Programme alimentaire mondial (PAM) a aidé la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD à mener une étude sur le coût de la faim en Afrique, ce qui a porté à 16 le nombre de pays ayant bénéficié d'une telle étude, dont l'importance est primordiale pour encourager les responsables politiques et les décideurs à accorder la priorité aux investissements nutritionnels au niveau national. Dans ce contexte, le PAM, la CEA et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD ont organisé la première réunion du groupe d'experts sur la réduction du retard de croissance infantile en Afrique afin d'examiner des stratégies visant à faire en sorte que la nutrition soit systématiquement intégrée dans les budgets et les plans nationaux.

21. Le PAM a continué d'appuyer la mise en œuvre du programme d'horticulture vivrière locale pour les repas scolaires – l'une des composantes phares du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine –, notamment en faisant établir une étude sur l'alimentation scolaire durable au sein de l'Union africaine et en participant à la célébration de la Journée africaine de l'alimentation scolaire, organisée chaque 1^{er} mars depuis 2016. Ce faisant, il a contribué à la promotion du développement local, à la lutte contre les maladies et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'amélioration de l'accès au marché des petits producteurs locaux et à l'accroissement de la production agricole.

22. La FAO a participé à la création de l'Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition, qui vise à renforcer les cadres juridiques en vue de créer un environnement plus propice à la sécurité alimentaire et

à la nutrition, notamment en ce qui concerne le droit à une nourriture suffisante dans la région. En novembre 2017, la FAO a engagé des échanges avec le Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans le domaine des investissements agricoles en Afrique, et avec le Parlement rwandais dans le cadre d'un dialogue sur les liens entre la politique agricole du pays et l'égalité des femmes et des hommes afin de promouvoir le respect des engagements pris par l'Union africaine en faveur de l'élimination de la faim et de la malnutrition d'ici à 2025 et de l'amélioration des conditions de vie et des moyens de subsistance des femmes.

23. Le Fonds commun pour les produits de base a aidé une entreprise de transformation du thé du Burundi à renforcer et à élargir sa chaîne logistique, l'objectif étant d'améliorer le rendement et la rentabilité des petites exploitations ainsi que la qualité de leurs produits grâce à des techniques de production et de récolte plus efficaces.

24. En ce qui concerne l'intégration régionale, la CNUCED a appuyé l'organisation de quatre sessions du forum de négociation sur la Zone de libre-échange continentale en mai, octobre et novembre 2017. Dans le contexte de la Zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC qu'il est prévu de créer, elle a également apporté un appui à la collecte de données sur un ensemble complet de mesures non tarifaires dans 12 pays pilotes d'Afrique.

25. La CNUCED a en outre commencé à préparer l'examen des politiques des services régionaux de la CEDEAO en vue d'appuyer l'intégration régionale et d'assurer la cohérence des positions des États membres lors des négociations menées dans le cadre des différentes instances commerciales. Elle a également coordonné la collecte de données relatives aux mesures non tarifaires au Bénin, au Burkina Faso, à Cabo Verde, en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Ghana, en Guinée, au Libéria, au Mali, au Niger, au Nigéria, au Sénégal et au Togo.

26. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fourni des conseils stratégiques et techniques à l'appui de l'élaboration du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement et de son plan de mise en œuvre, qui ont été adoptés au trentième Sommet de l'Union africaine en janvier 2018.

B. Développement des infrastructures

27. Le Groupe de la Banque mondiale a continué de soutenir des projets d'infrastructure dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, programme phare de la Commission de l'Union africaine. La Banque mondiale a ainsi engagé 3,9 milliards de dollars en Afrique subsaharienne, entre juillet 2016 et juin 2017, puis, de nouveau, 900 millions de dollars entre juillet 2017 et janvier 2018, dans des projets énergétiques à l'échelon national et régional, des projets de transport et des projets informatiques et télématiques.

28. L'ONUDI a mis en œuvre en Namibie un projet de renforcement des infrastructures de 1,4 million de dollars destiné à stimuler les exportations de produits halieutiques et carnés et à améliorer la chaîne de valeur des produits.

29. Dans le domaine de l'énergie, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a soutenu, dans les pays africains, le développement des sources d'énergie renouvelables et non polluantes et l'utilisation rationnelle de l'énergie. En Gambie, l'ONUDI a mis en œuvre en zone rurale un projet qui a permis de produire plus de 900 mégawatts/heure d'électricité et d'économiser environ 1 100 tonnes de dioxyde de carbone. Elle a également veillé à ce que les solutions

appliquées soient adaptées aux besoins des femmes et leur permettent de prendre une part active à la distribution et à la commercialisation des technologies concernées.

30. Dans le domaine des transports, l'Organisation de l'aviation civile internationale a organisé, en novembre 2017, un forum aéronautique mondial sur le thème « Financer le développement de l'infrastructure aéronautique », au cours duquel a été adopté un plan d'action visant à développer l'infrastructure aéronautique en Afrique. Ce plan d'action, qui a permis de mobiliser des fonds pour les transports aériens, a été présenté au trentième Sommet de l'Union africaine en janvier 2018.

31. L'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) ont joint leurs forces avec la Commission de l'Union africaine pour promouvoir le Marché unique du transport aérien africain, lequel a été inauguré au trentième Sommet de l'Union africaine. Cela a permis d'obtenir un nombre record d'adhésions, 23 pays d'Afrique ayant rejoint le marché unique et signé la déclaration d'engagement en vue de l'instauration du marché unique, ouvrant ainsi la voie à l'application de la Décision de Yamoussoukro de 1999.

32. Dans le domaine de l'informatique et des communications, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a soutenu l'adoption de nouveaux projets de loi sur l'informatique et les communications, ainsi que de règlements d'application, et la création de nouveaux organismes spécialisés de réglementation des fréquences et de l'informatique et des communications au Burundi, en Guinée équatoriale, à Madagascar, au Rwanda et au Togo. En Ouganda, l'UIT a apporté son concours à l'élaboration du programme Vision, dans le domaine du numérique (Digital Uganda Vision), visant à intégrer et harmoniser l'ensemble des politiques informatiques et télématiques.

33. Afin de combler le fossé numérique grandissant entre pays développés et en développement, l'UIT a aidé les pays africains à développer leurs programmes dans le domaine de l'économie numérique ainsi que leurs plans nationaux pour le haut débit et élaboré une étude de cas sur la zone unique d'itinérance proposée pour les pays du Couloir Nord d'Afrique de l'Est (One Network Area), qui a été adoptée et est devenue une référence en matière de téléphonie itinérante.

34. Conformément à la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires, l'Organisation maritime internationale (OMI) a apporté son concours aux pays africains désireux de réduire le transfert d'organismes aquatiques nuisibles et d'agents pathogènes par les eaux de ballast des navires.

C. Valorisation du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation

35. Les montants versés par le Groupe de la Banque mondiale au titre des prêts accordés et des engagements qu'il a pris au profit du développement social et humain en Afrique se sont élevés à 2,6 milliards de dollars entre juillet 2017 et janvier 2018. Les sommes engagées concernaient principalement des projets relatifs à la santé et à la protection sociale, d'importants investissements étant consacrés au renforcement des systèmes de santé, afin d'en élargir l'accès et d'en améliorer les prestations et l'état de préparation en cas de pandémie.

36. Dans le domaine de la santé, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a travaillé en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur le Programme mondial visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants et le Programme conjoint sur les mutilations génitales féminines/l'excision. Depuis le début de la deuxième phase du programme, engagée en 2014, plus de

6 000 déclarations publiques de renonciation à la pratique de la mutilation génitale ont été faites, près de 2,4 millions de filles et de femmes ont bénéficié de services de protection et de soins ayant trait aux mutilations génitales féminines et plus de 18 millions de personnes ont été informées.

37. L'UNICEF a soutenu les pays souhaitant renforcer leurs programmes de lutte contre le VIH à l'intention des enfants et des adolescents. Grâce à ce soutien, 11 pays proposent maintenant dans plus de 75 % de leurs établissements de santé des tests de dépistage et des conseils, à l'initiative du prestataire de soins, et 43 529 femmes séropositives ont pu continuer leur traitement dans un contexte humanitaire.

38. En janvier 2018, l'UNICEF, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) se sont joints à la Commission de l'Union africaine et à l'Organisation des premières dames d'Afrique contre le VIH/SIDA pour lancer, sous le nom de « Free to shine », une nouvelle campagne à l'échelle du continent visant à accélérer l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. L'AIEA, l'OMS et le Centre international de recherche sur le cancer ont mené au Congo, au Swaziland et au Togo des campagnes d'analyse des capacités nationales, en vue de faire des recommandations pour permettre à ces pays de renforcer leurs programmes de lutte contre le cancer.

39. En partenariat avec l'Organisation de la coopération islamique, la Banque islamique de développement et l'OMS, l'AIEA a fourni un appui consultatif aux pays africains pour les aider à présenter des dossiers à la Banque islamique de développement, à la Banque africaine de développement et à la Banque arabe pour le développement économique en Afrique en vue d'obtenir des subventions ou des prêts à des conditions libérales et à rechercher de nouveaux partenaires de financement potentiels pour le financement des programmes nationaux de lutte contre le cancer.

40. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a remis en état un centre multimédia à Dosso, au Niger, afin de permettre aux femmes et aux jeunes d'accéder à l'information ayant trait à la santé de la procréation et au bassin d'emploi, de permettre aux jeunes filles de mieux se familiariser avec l'informatique et d'organiser une formation à distance sur les grandes questions de développement.

41. Le Groupe de la Banque mondiale a soutenu le Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie, en vue notamment de combler les lacunes en matière de données et de remédier aux disparités entre les sexes, en procédant à un rééquilibrage de l'enseignement postsecondaire en faveur des sciences et technologies, de l'ingénierie et des mathématiques. En outre, le projet de centres d'excellence que finance la Banque mondiale en Afrique a soutenu la recherche en sciences techniques et appliquées, technologie, ingénierie et mathématiques. L'UIT a formé quelque 200 spécialistes pour qu'ils œuvrent au développement de l'informatique et des communications et à l'accès au haut débit dans toute l'Afrique.

42. En septembre 2017, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a facilité la signature de l'accord avec le pays hôte et celle de l'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement turc relatif aux contributions financières et en nature, qui a débouché sur des annonces et des versements de contributions à l'appui de la mise en service effective de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

D. Travail, création d'emplois, protection sociale, migration et mobilité

43. Au cours de la période considérée, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a continué de plaider en faveur d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, d'une croissance sans exclusive et de l'amélioration du marché de l'emploi pour les jeunes en Afrique. La contribution apportée par l'OIT à l'action de la Commission de l'Union africaine et de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD comprend l'élaboration de produits axés sur le savoir et l'établissement de statistiques sur la migration des travailleurs.

44. Dans le domaine des statistiques du travail, les directives élaborées par l'OIT permettront d'aider les pays à produire des indicateurs harmonisés et comparables pour les objectifs de développement durable et pour l'Agenda 2063, conformément aux normes internationales. Elles permettront aussi de créer des indicateurs de référence pour la mise à exécution des engagements pris au sommet extraordinaire sur l'emploi, l'élimination de la pauvreté et le développement pour tous ainsi que du premier plan décennal de mise en œuvre d'Agenda 2063. L'OIT a également aidé l'Union africaine à élaborer une feuille de route pour la publication de son premier rapport de statistique sur le secteur non structuré de l'économie en Afrique en 2018.

45. Dans le contexte du Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre, l'OIT a appuyé la révision du cadre général défini par l'Union africaine dans le domaine des migrations et l'élaboration d'un plan d'action (2018-2027), lesquels ont été adoptés au trentième Sommet de l'Union africaine en janvier 2018.

46. La CNUCED, l'Organisation internationale pour les migrations et le HCR ont fait paraître en avril 2018 un cadre directif visant à soutenir l'intégration socioéconomique des réfugiés et des migrants vulnérables et à maximiser la contribution que ceux-ci apportent à l'économie des pays d'accueil par des activités entrepreneuriales.

47. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Département de l'information, la CEA, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ont organisé une manifestation de haut niveau sur le lien entre changements climatiques et migrations, et ses incidences pour la paix et la sécurité en Afrique. Cette manifestation a été l'occasion de mener une action de sensibilisation et de tenir un débat sur la nature des changements climatiques et de leurs effets, la lutte engagée, la migration et les conflits en Afrique. Les participants se sont en outre efforcés d'encourager l'intégration des politiques et des stratégies, d'affermir la coopération et les partenariats et de renforcer l'appui apporté à l'Union africaine dans ses efforts pour faire face à cette problématique.

48. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique a soutenu la réintégration des migrants et la lutte contre la radicalisation par la création d'emplois dans le cadre de la remise en état des terres dégradées et de la base productive correspondante.

49. L'OMT et le Gouvernement zambien ont organisé en novembre 2017 une conférence internationale sur le thème « Promotion du tourisme durable : un instrument au service d'une croissance partagée et de la mobilisation des communautés en Afrique », au cours de laquelle le Parc national de Luangwa sud a été proclamé « premier parc-réserve d'animaux intégralement viable au monde ». La Déclaration de Lusaka, publiée à l'issue de la conférence met l'accent sur le rôle clef que joue le tourisme durable dans la réduction de la pauvreté et encouragé les parties

prenantes à lui accorder une place de choix dans leurs programmes politiques et économiques.

E. Égalité des sexes et autonomisation des femmes et des jeunes

50. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé, en collaboration avec ONU-Femmes, une manifestation de haut niveau en marge de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme sur le thème de l'intensification de l'action en faveur et aux côtés des femmes rurales jusqu'en 2020 dans le cadre de la Décennie des femmes africaines. Cet événement a permis d'appeler l'attention mondiale sur la Décennie des femmes africaines (2010-2020) et sur les femmes et les filles et de mobiliser un soutien pour la mise en œuvre accélérée des priorités thématiques de la décennie.

51. Dans le cadre de la consultation des organismes des Nations Unies sur le projet de stratégie en faveur de l'égalité des sexes de l'Union africaine (2018-2023), le HCR a élargi le projet pour y inclure les personnes déplacées de force, les femmes et les filles apatrides et les migrants, qui sont les plus touchés par la violence et les conflits.

52. Par son programme d'autonomisation économique des femmes dans le secteur énergétique en Afrique de l'Est et en Afrique australe, ONU-Femmes a contribué à faire en sorte que les femmes, en particulier les plus pauvres et les plus exclues, soient émancipées sur le plan économique et puissent bénéficier du développement.

53. Dans le cadre de son initiative SheTrades, le CCI s'est employé à faire en sorte que davantage de femmes africaines se lancent dans le commerce et créent leurs entreprises en tirant parti des politiques commerciales, de l'amélioration de l'accès aux services financiers, des données ventilées par sexe, des marchés publics et privés, des droits de propriété et du renforcement des capacités, et, pour ce faire, il a utilisé une application Web et une application mobile et organisé des manifestations professionnelles.

54. En novembre 2017, l'OMPI et l'Office des brevets du Japon ont organisé, au Maroc, un forum régional sur le thème « L'innovation et la propriété intellectuelle, moteurs d'une agro-industrie dynamique : autonomisation des chercheuses et des entrepreneuses en Afrique ». Le forum a contribué au renforcement des compétences des femmes dans le domaine de la recherche agricole et agro-industrielle en promouvant l'innovation et en mettant le système de la propriété intellectuelle au service du développement économique et de la création de richesses.

55. L'OMI a aidé à la création de l'association Women in the Maritime Sector in East and Southern Africa et d'une association similaire pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, la Women's International Shipping and Trading Association, pour appuyer la promotion de l'égalité des sexes et l'intégration des femmes dans l'industrie maritime.

56. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a fourni un appui au Parlement panafricain sur la question de la santé sexuelle et procréative et d'autres questions relatives à la condition de la femme, y compris la mutilation génitale féminine et la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants.

57. ONU-Femmes a aidé le Gouvernement bissau-guinéen à offrir aux femmes et aux jeunes femmes victimes de la violence sexiste, du VIH/sida et des pratiques traditionnelles néfastes l'accès à des services de santé améliorés. Un groupe de gestion chargé de contrôler les services assurés aux femmes enceintes et les femmes victimes de la violence sexiste et du VIH/sida a été mis en place à l'hôpital national

Simão Mendes à Bissau. ONU-Femmes a également soutenu le lancement d'un programme multisectoriel visant à donner à 5 000 jeunes volontaires locaux les moyens d'agir pour prévenir et éliminer la violence sexiste dans tout le pays.

58. Le 25 novembre 2017, ONU-Femmes a lancé en Sierra Leone la campagne HeForShe, ainsi que 16 jours de mobilisation contre la violence sexiste. À cette occasion, 500 hommes et femmes ont entrepris une marche de 15 kilomètres, au cours de laquelle ils ont sensibilisé à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles 10 000 résidents et personnes allant à leur travail dans le quartier central des affaires et les quartiers ouest de Freetown. Trente membres de l'équipe de pays des Nations Unies en Sierra Leone se sont engagés à intensifier leur action pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des filles. Par suite de cette campagne de sensibilisation, 300 femmes rurales ont pris l'engagement solennel de faire cesser la mutilation génitale féminine en Sierra Leone.

59. En collaboration avec le Ministère sierra-léonais de la défense et Irish Aid, ONU-Femmes, l'UNICEF et le FNUAP ont soutenu l'organisation d'une conférence nationale et d'une réunion régionale sur l'élimination des mariages d'enfants. La réunion a contribué à la généralisation des initiatives visant à mettre fin aux mariages d'enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre et a permis d'appeler l'attention sur la prévalence de ce phénomène et de formuler des solutions aux problèmes de la mutilation génitale féminine, des grossesses précoces et des pratiques traditionnelles néfastes.

60. Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a facilité la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans trois pays (Burkina Faso, Niger et Tchad) dans le cadre du projet Front local environnemental pour une union verte (FLEUVE) et a renforcé ainsi les capacités des collectivités locales en stimulant l'investissement dans la restauration des sols et la création d'emplois.

61. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Département des affaires économiques et sociales ont organisé une session de travail en sous-groupes en Afrique lors du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social tenu en janvier 2018. Les participants à la session ont examiné la contribution que les jeunes Africains pouvaient apporter à la lutte contre la corruption à tous les niveaux et ont mis en évidence la nécessité de promouvoir la participation des jeunes dans les sphères sociale, économique et politique.

62. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a fait en sorte que les besoins des jeunes soient davantage pris en compte dans les politiques locales en Mozambique, renforcé la participation des jeunes aux activités locales de consolidation de la paix au Burundi et soutenu la révision des lois sur la liberté de l'information en Gambie.

63. La CNUCED, le PNUD et le Rwanda ont organisé, à l'échelle du continent, un forum sur l'entrepreneuriat des jeunes, dit « YouthConnekt Africa Summit », au Rwanda en août 2017. Cette manifestation a offert aux jeunes d'Afrique la possibilité de dialoguer avec des dirigeants africains et le Président-Directeur général d'Alibaba et Conseiller spécial de la CNUCED pour l'entrepreneuriat des jeunes et les petites entreprises, Jack Ma. Après le sommet, un groupe de jeunes Africains a participé à une session de perfectionnement sur la création d'entreprises organisée dans les locaux d'Alibaba en Chine. En décembre 2017, dans le cadre du Forum africain des politiques d'entrepreneuriat, la CNUCED et le Conseil rwandais de développement ont soutenu la création d'un écosystème de l'entrepreneuriat porteur.

64. Le CCI a soutenu l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes dans le cadre de son projet d'autonomisation des jeunes lancé en Gambie, en renforçant, compte tenu des

besoins du marché de l'emploi, les compétences et l'aptitude à l'emploi des migrants potentiels et de ceux qui étaient revenus. Le projet offrait des débouchés aux jeunes qui étaient intéressés par les secteurs de l'agriculture commerciale, du commerce des services et du tourisme et traitait les causes profondes de la migration irrégulière.

65. La FAO a facilité l'organisation d'activités de formation sur l'agro-industrie et la création d'entreprises pour les petites et moyennes entreprises agricoles dans toute l'Afrique, priorité étant donnée aux jeunes et aux femmes. Par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire africain de solidarité pour la sécurité alimentaire, la FAO a aidé l'Agence de planification et de coordination du NEPAD à mener des projets axés sur l'emploi des jeunes dans certains pays.

66. L'ONUDI a mis en place un projet d'une valeur de 1,3 million de dollars visant à promouvoir l'entrepreneuriat et renforcer les compétences techniques des jeunes au Nigéria. Ce projet a permis de renforcer les capacités de 350 personnes et d'élaborer un programme de formation à l'entrepreneuriat nuancé selon le sexe couvrant 34 thèmes commerciaux.

F. Questions humanitaires et gestion des risques de catastrophe

67. Le HCDH a établi, pour la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, un cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui pose un ensemble de normes applicables en situation de paix ou de conflit que les parties concernées doivent respecter. En outre, un plan opérationnel a été conçu pour renforcer la capacité de la Force conjointe de prévenir des violations des droits de l'homme durant ses opérations.

68. Le HCDH a établi un partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en vue d'aider, au moyen d'un certain nombre de programmes de formation, les agents des services de répression, les juges et les procureurs à mieux appliquer les normes internationales relatives aux droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Un programme de formation complet a été mis en place à l'intention de ces acteurs : quatre ateliers devaient être organisés pour former une centaine d'instructeurs du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad.

69. À l'occasion de la Journée mondiale de l'aide humanitaire célébrée durant la Semaine africaine de l'aide humanitaire en août 2017, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a organisé, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, une table ronde sur la protection des civils en Afrique, l'accent étant mis sur la situation en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Par la suite, le Président du Sous-Comité chargé de la question des réfugiés, rapatriés et déplacés du Comité des représentants permanents de l'Union africaine a pris l'engagement de préparer l'adoption officielle du projet de directives sur la protection des civils dans le cadre des opérations de soutien à la paix de l'Union.

70. Dans le cadre de l'action menée pour faire face à la crise humanitaire causée par l'insurrection de Boko Haram, en 2017, l'UNICEF est venu en aide à 5 569 enfants auparavant associés à des groupes armés. L'UNICEF et ses partenaires ont également soutenu l'application des protocoles de transfert au Niger et au Tchad et facilité l'adoption du plan d'action avec la Force civile mixte au Nigéria, ce qui a bénéficié au total à 277 724 enfants.

71. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a continué de dialoguer avec les parties à des conflits pour leur faire prendre conscience de la détresse des enfants touchés par les conflits armés. En République centrafricaine, le dialogue engagé par l'ONU avec les groupes armés

a conduit ceux-ci à libérer des milliers d'enfants. Le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et l'Union pour la paix en Centrafrique ont ordonné, en mai et en septembre 2017 respectivement, la libération de tous les enfants contraints de les suivre. En République démocratique du Congo, l'ONU a aidé les autorités à appliquer le plan d'action visant à mettre fin au recrutement d'enfants et à la violence sexuelle à l'encontre des enfants. Au Mali et au Nigéria, des progrès ont été faits dans l'exécution des plans d'action adoptés en 2017 visant à prévenir et à faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants lors d'un conflit armé.

72. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a facilité une participation élargie de l'Afrique à la session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe tenue en mai 2017 au Mexique. Il a aidé à l'élaboration d'une position africaine commune, qui énonçait sept engagements concrets d'accélérer l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et du programme d'action visant sa mise en œuvre en Afrique.

73. Dans le cadre de l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies pour aider les victimes du glissement de terrain survenu en Sierra Leone en août 2017, le HCR a organisé le transport aérien d'articles ménagers d'une valeur totale de 55 000 dollars, envoyé un membre de son personnel sur place et fourni, pour l'hébergement des victimes, une aide en nature (300 tentes) et en espèces.

G. Environnement, population et urbanisation

74. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a aidé la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et les pays africains à préparer la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention. Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a quant à lui continué d'organiser des programmes de renforcement des capacités à l'intention de 46 pays africains, afin que ceux-ci définissent leurs objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres.

75. Par l'intermédiaire du Fonds multidonateurs de l'initiative TerrAfrica, la Banque mondiale a renforcé la capacité de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD à sensibiliser ses États membres à la gestion durable des terres et des eaux, à favoriser l'apprentissage mutuel, à mobiliser des ressources et à harmoniser leur action dans ces domaines. La Banque mondiale a également consenti des prêts d'un montant de 1,8 milliard de dollars entre juillet 2016 et juin 2017 et de 700 millions de dollars entre juillet 2017 et janvier 2018, afin de financer des projets de gestion de l'environnement, des terres et des eaux en Afrique.

76. L'ONUDI a exécuté en Tunisie le projet SwitchMed de protection de l'environnement, qui visait à favoriser la transition vers des modes de consommation et de production durables en dotant les industriels, les entrepreneurs, la société civile et les responsables politiques tunisiens des compétences nécessaires à l'élaboration de politiques en la matière. Ce projet devrait permettre de réduire chaque année les émissions de dioxyde de carbone de 35 227 tonnes, la consommation d'eau et d'énergie de 445 000 mètres cubes et de 111,2 gigawattheures respectivement et, pour les 26 entreprises participantes, d'économiser la somme de 9 700 000 euros.

77. En application de ses politiques et pratiques relatives à la protection de l'environnement, aux changements climatiques, au bruit et à la qualité de l'air au niveau local, l'Organisation de l'aviation civile internationale a aidé 12 pays africains à présenter des plans d'action visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone causées par l'aviation internationale.

78. En septembre 2017, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le PNUD ont organisé un dialogue régional sur le thème des contributions déterminées au niveau national pour l'Afrique, qui visait notamment à faire mieux connaître l'Accord de Paris et à en améliorer l'application, et portait également sur lesdites contributions des pays d'Afrique. Cette plateforme de haut niveau a permis d'apporter un concours aux pays d'Afrique sur la voie de la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national.

79. L'OMM a continué d'œuvrer en faveur de l'application du Cadre mondial pour les services climatologiques en Afrique en vue de produire des connaissances, des informations et des services propres à faciliter la prise de décision dans les domaines sensibles aux aléas climatiques. La première phase du programme « Adaptation » du Cadre mondial a été appliquée avec succès au Malawi et en République-Unie de Tanzanie.

80. Le Département des affaires économiques et sociales a participé à cinq projets de la Communauté d'Afrique de l'Est visant à prêter appui aux États Membres dans le domaine de l'élaboration et du renforcement des statistiques de l'environnement et de la comptabilité environnementale et économique intégrée en vue d'assurer un meilleur suivi du développement durable. Des missions nationales de renforcement des statistiques de l'environnement ont également été organisées en Gambie et en Namibie en février 2018.

81. Le FNUAP, la Banque africaine de développement et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD ont apporté leur concours afin de faire progresser l'application de la feuille de route de l'Union africaine sur la valorisation du dividende démographique dans plus de 41 pays et plaidé en faveur de son adoption dans l'ensemble de la région. Leur action combinée a conduit à l'adoption d'une déclaration dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine se sont engagés à poursuivre l'application de la feuille de route après 2017 et à présenter chaque année un rapport sur les progrès accomplis à cet égard.

82. Le FNUAP a organisé des formations sur le thème du dividende démographique à l'intention d'étudiants et d'animateurs de groupes de jeunes afin de les sensibiliser à cette question. Dans le cadre d'un partenariat avec la CEA, il a également établi un profil démographique des pays d'Afrique mettant en évidence les grandes tendances et les dynamiques qui structurent les progrès du continent vers la mise à profit de ce phénomène.

83. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a facilité la tenue de la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, organisée en Mauritanie en décembre 2017 sur le thème suivant : « Accélérer une coordination améliorée de l'état civil et des statistiques d'état civil pour la mise en œuvre et le suivi du développement en Afrique : examen des progrès réalisés et de la marche à suivre ». La Conférence a permis de mieux expliquer l'importance capitale que les registres et statistiques de l'état civil revêtent dans l'application du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

84. En février 2018, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé, en collaboration avec la CEA, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et avec la participation d'un vaste ensemble de parties prenantes africaines, une manifestation de haut niveau en marge du neuvième Forum urbain mondial, en vue d'appuyer l'exécution effective du Nouveau Programme pour les villes et de faciliter ainsi l'élimination de la pauvreté par la création d'emplois urbains

et le développement de l'esprit d'entreprise en Afrique. Cette manifestation a réuni les parties prenantes africaines autour de l'objectif commun qu'est l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes à l'échelle du continent.

H. Plaidoyer, information, communication et culture

85. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la CEA, le Département de l'information, l'Union Africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ont organisé la Semaine de l'Afrique 2017 en marge du débat de l'Assemblée générale sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenu en octobre 2017, en vue de promouvoir l'application conjointe et intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Tout au long de cette semaine, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a détaillé un cadre d'action global visant à établir un dialogue direct entre les hauts responsables africains et le système des Nations Unies, le secteur privé, la société civile, le milieu universitaire et les médias. Toujours à cette occasion, le Département de l'information a organisé une manifestation sur le thème de la mise en valeur des avantages compétitifs et des secteurs de croissance de l'Afrique et des défis à relever par le continent en matière de transport et de logistique, dans l'optique de soutenir l'initiative Move Africa du NEPAD.

86. En novembre 2017, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la CEA, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la Fédération africaine des journalistes et l'African Media Initiative, le troisième Dialogue des Médias Africains sur le rôle des médias dans le développement du continent et l'autonomisation des femmes et sur leur soutien à l'Agenda 2063. La Fédération africaine des journalistes a adopté la Déclaration d'Addis-Abeba, qui comprend 10 recommandations concrètes sur les moyens de renforcer les capacités des médias africains et de leur permettre d'évoluer et de s'approprier le discours sur l'Afrique et son développement.

87. Tout au long de l'année, le Département de l'information a diffusé, dans les six langues officielles de l'Organisation ainsi qu'en swahili et en portugais, des bulletins d'information et des reportages sur les questions de développement et les activités du NEPAD. Toutes les éditions de 2017 du magazine *Afrique Renouveau* publié par le Département de l'information comprenaient des reportages sur les succès et les difficultés rencontrés dans l'application du NEPAD, de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

88. Les pays d'Afrique ont continué d'organiser des célébrations nationales de la Journée mondiale de l'environnement, qui constitue pour l'Organisation des Nations Unies la principale occasion de mener des actions de sensibilisation et d'encourager le monde entier à œuvrer en faveur de la protection de l'environnement. Ils participent par ailleurs activement aux campagnes mondiales du PNUE, telles que Océans Propres, Wild for Life, Combattre la pollution, Respire la vie et Champions de la Terre.

I. Gouvernance et paix et sécurité

89. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a administré et financé 36 projets exécutés par des organisations de la société civile en Afrique dans des domaines clefs tels que la participation des jeunes et les droits et l'autonomisation des femmes. En Côte d'Ivoire, le Fonds a encouragé la participation des jeunes vulnérables à la vie civique en les sensibilisant aux questions liées aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique. Au Kenya, il a donné à des femmes et à des jeunes vivant dans des implantations sauvages les moyens de prendre une plus grande part dans la gouvernance locale.

90. Au Kenya encore, ONU-Femmes a rassemblé les candidates aux élections lors d'un événement de réseautage en juin 2017 à l'occasion duquel on a souligné combien il importait qu'elles travaillent de concert et détaillé les possibilités que leur offraient les acteurs publics et privés. ONU-Femmes a noué un partenariat avec des organisations et des réseaux de jeunes kényans, parmi lesquels Youth Agenda, Africa Youth Trust et Youth Initiatives Kenya, en vue de définir des stratégies de mobilisation passant notamment par des campagnes diffusées à la radio et sur les réseaux sociaux, telle que celle qui a été lancée avec le mot-dièse #chaguamani, des contacts avec des centres de jeunesse et la mise en circulation de bicyclettes portant des affiches promouvant des messages de paix et de tolérance politique, qui ont permis d'améliorer l'accès à l'information sur les jeunes candidates aux élections de 2017. ONU-Femmes a également aidé la Commission indépendante chargée des élections et du découpage électoral à encourager les femmes, les jeunes et les personnes handicapées vivant dans des zones reculées à s'inscrire sur les listes électorales. Ces initiatives ont élargi l'accès à des données factuelles sur la participation des jeunes femmes aux élections de 2017 et directement contribué à faire progresser la participation des jeunes aux opérations électorales. En amont des élections de 2018 au Cameroun, ONU-Femmes a aidé les parties prenantes nationales à organiser une initiative de sensibilisation à grande échelle visant à renforcer la participation des femmes à la vie politique.

91. Dans le cadre de son Inventaire mondial des cyberlégislations, la CNUCED a aidé 52 pays d'Afrique à adopter des lois relatives aux transactions électroniques afin de protéger les consommateurs et leurs données contre la cybercriminalité. À ce jour, des lois en matière de protection des consommateurs en ligne, de cybercriminalité et de protection des données ont été adoptées respectivement par 33, 50 et 43 pays du continent.

92. Le Pacte mondial des Nations Unies a lancé son réseau local à Kinshasa en septembre 2017, dans l'optique de contribuer à l'amélioration du climat des affaires en République démocratique du Congo. Un certain nombre d'entreprises nationales ont rejoint ce réseau et se sont engagées, ce faisant, à concevoir des stratégies et mesures de responsabilité sociale.

93. Le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont continué à collaborer avec la Commission de l'Union africaine par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, en vue de coordonner et de favoriser les efforts de paix en Afrique, selon les orientations définies dans le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. L'application du Cadre commun a progressé notamment grâce à l'organisation de consultations conjointes, d'évaluations, de conférences annuelles et de dialogues approfondis au niveau technique, toutes initiatives qui ont participé de l'harmonisation des approches stratégiques des uns et des autres, de la définition d'une vision commune des causes profondes des conflits en Afrique et du

renforcement de l'efficacité des mesures adoptées. Pendant la période considérée, des visites conjointes ont été organisées sur le terrain en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan du Sud et dans le bassin du lac Tchad.

94. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) a continué de collaborer avec la Commission de l'Union africaine et la CEDEAO afin de désamorcer les tensions au niveau infrarégional. L'UNOWAS a publié conjointement avec l'Union africaine et la CEDEAO des communiqués appelant au règlement pacifique de la crise politique au Togo. Il a également continué de concourir à la pérennisation de la paix au Burkina Faso et en Gambie. De plus, une mission conjointe de l'Union africaine, de la CEDEAO et de l'ONU a été organisée en Sierra Leone en novembre 2017 afin d'entretenir un climat politique pacifique en amont des élections de mars 2018.

95. En juillet 2017, l'ONU et l'Union africaine ont envoyé une mission de solidarité conjointe de haut niveau en République démocratique du Congo et au Nigéria en vue de donner un nouvel élan à la participation des femmes, y compris à de hauts niveaux de responsabilité, à la paix, à la sécurité et au développement. Le Bureau a mené des missions conjointes à Cotonou, Praia et N'Djamena avec des représentants de la CEDEAO, d'ONU-Femmes, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, pour plaider en faveur de l'adoption des plans d'action nationaux recommandés par le Conseil de sécurité dans ses résolutions sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité.

96. Au Nigéria, ONU-Femmes a favorisé l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité dans le nord du pays et dans les États d'Adamawa, du Plateau et de Gombe. Dans ces trois États, le dispositif de paix a été examiné du point de vue de la problématique femmes-hommes et du respect des droits fondamentaux et l'on a pu répertorier les corps et structures de coordination en place. Les parties prenantes aux niveaux national et local ont souscrit aux conclusions et recommandations formulées à l'issue de cet état des lieux.

97. En collaboration avec les institutions locales et la société civile kényane, ONU-Femmes a mis en place, dans la province de la Côte, des espaces sûrs dans lesquels 475 femmes et filles ont pu participer à des « cafés des femmes pour la paix », parler de l'extrémisme violent dont elles ont été victimes ainsi que de la stigmatisation et des discriminations qu'elles subissent en conséquence. Les bénéficiaires de ce programme, véritables ouvrières de la paix, ont également réfléchi à la façon dont elles pouvaient agir en tant que mères, femmes et sœurs afin de prévenir le basculement néfaste de tel ou tel comportement en instituant des mesures correctives, notamment grâce à une prise en charge psychosociale, ou en essayant de trouver d'autres solutions positives.

98. En novembre 2017, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Savannah Centre for Diplomacy, Democracy and Development ont tenu une réunion sur le thème du rôle de la société civile africaine dans la lutte contre l'extrémisme violent sur le continent. Cette réunion a contribué aux efforts de médiation en faveur de la paix et de consolidation de la paix, en ce qu'elle a permis de renforcer la coopération et la coordination entre les organisations africaines de la société civile dans l'optique d'une plus grande participation de celles-ci aux mécanismes nationaux, régionaux et internationaux. Elle a également été l'occasion d'inviter la communauté internationale à soutenir davantage les organisations africaines de la société civile dans leurs initiatives de prévention de l'extrémisme violent.

99. Le PAM, la FAO et le Fonds international de développement agricole ont dépêché des représentants auprès de la Commission de l'Union africaine ainsi qu'en Éthiopie et au Soudan du Sud, afin d'exprimer leur solidarité et leur détermination à œuvrer ensemble pour relever les défis auxquels l'Afrique fait face, en particulier pour ce qui est du lien entre la paix, la sécurité et les questions migratoires. En Somalie, le PAM a encouragé la prise en compte des questions liées à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance dans les plans nationaux de consolidation de la paix et dans le plan national de développement pour 2017-2019.

100. Le Bureau des affaires de désarmement a organisé, à l'intention des pays du bassin du lac Tchad où sévit Boko Haram (Cameroun, Tchad, Niger et Nigéria), des programmes de renforcement des capacités nationales visant à empêcher le détournement d'armes légères et de petit calibre au profit de terroristes étrangers. En novembre 2017, plus de 50 personnes originaires de ces quatre pays ont participé à un cours de formation portant sur les normes internationales relatives au contrôle des armes légères et de petit calibre, des munitions et des explosifs.

101. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé en juillet 2017 une réunion sur l'importance de la prévention pour faire taire les armes et le renforcement de l'appui de l'ONU aux volets de l'Agenda 2063 consacrés à la paix et au développement. Cet événement a contribué à améliorer l'efficacité des systèmes d'alerte rapide en Afrique. En septembre 2017, le Bureau du Conseiller spécial a également organisé une réunion de haut niveau consacrée au lien qui existe entre paix, sécurité et développement et à la mise en commun des recherches et des connaissances concernant le passage de la phase de stabilisation à la consolidation de la paix et au développement à long terme en partenariat avec les pôles d'excellence africains. Elle a abouti à la création d'un réseau d'experts et de professionnels africains chargés de conseiller le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine sur la gestion de cette transition.

III. Problèmes de politique générale liés à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

A. Renforcement du système des groupes thématiques et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

102. Au cours de la période considérée, les organismes des Nations Unies ont consolidé le système de groupes thématiques et l'ont mis en conformité avec le NEPAD, l'Agenda 2063 et le Programme 2030. Les neuf groupes thématiques réorganisés ont été reconduits à la dix-huitième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, en avril 2017. En outre, il a été confirmé que le programme de travail des groupes pour la période 2016-2018 était pleinement conforme aux objectifs énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et aux priorités de la Commission de l'Union africaine.

103. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont resserré leur partenariat en matière de paix, de sécurité et de développement. Le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine ont signé le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité en avril 2017 et le Cadre ONU-Union africaine pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 en janvier 2018. Des conférences annuelles ONU-Union africaine ont été organisées dans ce contexte à partir de janvier 2017 afin

de stimuler l'échange de vues sur les questions intéressant les deux organes et contribuer ainsi à la paix et à la stabilité en Afrique

B. Appui à la mobilisation de ressources financières aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat économique pour le développement de l'Afrique

104. Le Fonds monétaire international (FMI) a fourni plus de 40 % des ressources à l'appui du développement des capacités en Afrique subsaharienne, l'objectif étant d'aider les pays de la région à mobiliser des recettes intérieures, à renforcer leurs institutions et leur gouvernance, à encourager la diversification sur leurs marchés financiers et à améliorer la qualité et la disponibilité des données. Le FMI a également renforcé son assistance technique et ses services de formation en déployant des conseillers dans le cadre de missions longues dans plusieurs pays et en élargissant les activités de ses cinq centres d'assistance technique d'Afrique et de l'Institut de formation pour l'Afrique, établi à Maurice.

105. Le Département des affaires économiques et sociales a organisé trois ateliers régionaux, en Éthiopie, au Kenya et au Swaziland, et trois projets de coopération technique, en Angola, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, en vue d'aider les autorités fiscales nationales et les ministères des finances à protéger et à élargir leur base d'imposition, ce qui lui a permis de former quelque 200 agents du fisc originaires de 32 pays.

106. Durant l'exercice budgétaire 2017, allant de juillet 2016 à juin 2017, l'Association internationale de développement et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ont versé un montant combiné de 11,7 milliards de dollars à l'Afrique subsaharienne, tandis que l'Afrique du Nord a reçu 2,6 milliards de dollars d'aide de la BIRD. La Société financière internationale a promis de mobiliser un nouveau financement à long terme s'élevant à 3,7 milliards de dollars pour l'Afrique subsaharienne, et l'Agence multilatérale de garantie des investissements a fourni des garanties d'un montant de 1 milliard de dollars aux pays de la région¹.

107. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, le PNUD, le Banque mondiale et le Japon ont organisé la réunion des ministres de la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenue en août 2017, afin d'examiner la suite donnée à l'engagement pris lors des cinquième et sixième conférences, tenues en 2013 et 2016, de verser un montant de 30 milliards de dollars. Cette réunion a favorisé un dialogue politique de haut niveau entre l'Afrique et ses partenaires et contribué à la mobilisation de ressources à l'appui d'une grande diversité d'activités de développement.

108. En décembre 2017, à la onzième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord a versé une contribution de 23 millions de dollars au Cadre intégré renforcé, portant ainsi le montant de ses ressources à l'appui des pays africains les moins avancés à 115 millions de dollars pour la période 2016-2022.

¹ L'Association internationale de développement est l'organe de la Banque mondiale qui octroie des prêts à des conditions favorables ; la Banque internationale pour la reconstruction et le développement fournit des ressources financières aux pays à revenu intermédiaire ; la Société financière internationale est la branche privée du Groupe de la Banque mondiale ; l'Agence multilatérale de garantie des investissements fournit des garanties visant à protéger les investissements contre les risques d'ordre politique.

C. Questions transversales

109. En novembre 2017, lors de la table ronde de l'Association africaine d'administration et de gestion publiques, le Département des affaires économiques et sociales a lancé une initiative visant à intégrer le Programme 2030 et les objectifs de développement durable aux programmes et aux formations des écoles d'administration publique africaines, l'objectif principal étant de doter les fonctionnaires des connaissances et des compétences dont ils ont besoin pour concourir à la réalisation des objectifs.

110. L'OMC et la CNUCED ont prêté assistance au Groupe africain de l'OMC, notamment en lui fournissant des conseils techniques et stratégiques et des analyses de fond en vue de favoriser l'intégration bénéfique des États membres d'Afrique au système commercial multilatéral ainsi que la participation de leurs représentants et de ceux de la Commission de l'Union africaine à la Conférence ministérielle de l'OMC.

111. En 2017, l'AIEA a octroyé 519 bourses à des chercheurs africains et organisé 95 visites scientifiques et 148 formations dans les pays du continent. Par exemple, dans le cadre de son projet visant à renforcer la durabilité des institutions nucléaires nationales et leur capacité de se mettre en réseau pour œuvrer au développement, elle a formé des représentants de 12 pays africains à l'élaboration et à l'application de plans d'action stratégique tendant à promouvoir les applications pacifiques de la technologie nucléaire.

112. L'OMT et le Ministère du tourisme, des arts et de la culture du Ghana ont organisé un cours supérieur intensif dans l'optique d'aider des fonctionnaires et des professionnels de la Gambie, du Ghana, du Nigéria, de la Sierra Leone et du Togo à acquérir des outils de commercialisation de pointe dans le domaine du tourisme et à les utiliser pour améliorer l'expérience touristique proposée dans les destinations africaines.

113. Le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, l'ONUDC, ONU-Habitat, le PNUE, la CEA, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique exécutent un programme relatif aux statistiques et aux données en vue d'améliorer la capacité des pays africains de mesurer précisément les progrès qu'ils accomplissent dans la réalisation des objectifs et cibles de développement durable. Le Département des affaires économiques et sociales a continué d'aider l'Éthiopie et le Rwanda à développer et à renforcer leurs moyens statistiques et géospatiaux nationaux, notamment à la faveur de projets qui devraient se conclure fin juin 2018 et visent à améliorer leur capacité statistique nationale afin de mesurer, de suivre, d'analyser et de communiquer les données relatives aux progrès accomplis dans la réalisation des cibles de développement durable.

114. En janvier 2018, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la CEA, le Département des affaires économiques et sociales et la Commission de l'Union africaine ont organisé à New York un atelier sur le Forum régional africain pour le développement durable à l'intention des États Membres d'Afrique, ce qui a contribué à mieux faire connaître le Forum régional à l'approche du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et à améliorer la coordination entre les échelons mondial, régional et national aux fins du suivi de l'application de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 en Afrique.

D. Appui institutionnel

115. En vue d'améliorer la capacité institutionnelle du NEPAD d'appliquer les programmes environnementaux en Afrique, le PNUE et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD s'emploient à mettre en place la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement, qui vise à favoriser une gestion durable de l'environnement sur le continent.

116. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a aidé l'Agence de planification et de coordination du NEPAD à élaborer et à appliquer sa stratégie pour les compétences et l'emploi des jeunes, qui a pour objectif de définir et de promouvoir des stratégies et des mesures efficaces et novatrices fondées sur des faits visant à relever les enjeux liés à l'emploi des jeunes en tirant parti des connaissances, des partenariats et des ressources nationales et internationales pour optimiser la valeur des investissements en faveur de l'emploi des jeunes, intensifier l'action menée et accroître ses effets aux niveaux local, national et régional.

117. Comme suite à la décision prise par l'Union africaine en 2017 de charger le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs de suivre les progrès accomplis dans l'application de l'Agenda 2063 et la réalisation des objectifs de développement durable, ONUSIDA a contribué au réaligement du Mécanisme, lequel constitue désormais un moyen novateur d'échanger des pratiques optimales de lutte contre les épidémies et de faciliter les examens de pays grâce à la participation de toutes les principales parties prenantes à l'échelon national. En janvier 2018, ONUSIDA et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont publié le premier rapport sur les droits de l'homme, le VIH et la santé jamais élaboré par un organe de l'Union africaine. ONUSIDA a également aidé les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies à créer un centre de gestion des crises sanitaires chargé de surveiller les maladies et de communiquer des informations en la matière sur tout le continent, et plus particulièrement en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Lesotho, en Namibie, en Ouganda, en Zambie et au Zimbabwe.

118. En 2017, l'UNICEF, le FNUAP et ONU-Femmes ont aidé l'Union africaine à organiser plusieurs manifestations de haut niveau sur la lutte contre le mariage d'enfants, grâce auxquelles de nouveaux engagements politiques ont été pris en vue de mettre un terme à cette pratique en Afrique.

119. La CNUCED a aidé l'Union africaine à arrêter définitivement sa stratégie de facilitation du commerce et contribué à la création de comités nationaux et régionaux en la matière partout sur le continent.

E. Difficultés et contraintes

120. Le manque de ressources, le défaut de collaboration et de communication entre les groupes thématiques et l'absence d'un cadre de suivi et d'évaluation efficace sont des obstacles majeurs à l'application intégrale des plans d'action des groupes et à l'appui à apporter au renforcement des capacités.

121. La mise en place de la nouvelle approche sectorielle nécessitera une coordination renforcée ainsi que des ressources pour favoriser l'exécution et le suivi conjoints et intégrés du NEPAD, de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.

IV. Conclusions et recommandations

122. Tandis qu'il se lance dans de vastes réformes en matière de développement, de paix et de sécurité, le système des Nations Unies a continué d'apporter un appui important aux domaines d'activité prioritaires du NEPAD, tant au niveau mondial que régional, par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et grâce au financement de programmes et de projets, à des activités de renforcement des capacités et des institutions, à des services consultatifs, à la mobilisation des ressources, à des activités de sensibilisation et à l'aide humanitaire.

123. Grâce à l'établissement du marché unique du transport aérien en Afrique et de la Zone de libre-échange continentale, respectivement en janvier et en mars 2018, des progrès ont été accomplis sur la voie de l'intégration régionale. Le système des Nations Unies devrait continuer d'appuyer l'intégration régionale, la mise en place de la Zone de libre-échange continentale, l'application de l'Accord sur la facilitation des échanges, le financement, l'intégration des marchés et les projets du Programme de développement des infrastructures en Afrique, en prêtant une attention particulière aux énergies renouvelables et à l'énergie en général.

124. Au cours de la période considérée, l'ONU a resserré son partenariat avec l'Union africaine en signant deux cadres communs de coopération : le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, en avril 2017, et le Cadre ONU-Union africaine pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, en janvier 2018. Ce dernier a pour objectif d'aider l'Afrique à parvenir à une croissance profitant à tous et à un développement durable par l'intermédiaire d'activités et de programmes communs visant à accélérer la coordination et l'intégration des activités de mise en œuvre, de suivi et d'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il est essentiel de veiller à la complémentarité des deux cadres communs en matière de paix et de développement, afin de renforcer encore le lien qui existe entre la paix, la sécurité et le développement. Grâce à cette unité d'intentions, le système des Nations Unies devrait améliorer encore la coordination et faciliter l'exécution des activités des piliers Paix et sécurité, Développement et Droits de l'homme afin que nul ne soit laissé de côté.

125. Durant la deuxième année de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le système des Nations Unies s'est employé à renforcer la coordination et à mieux appuyer les activités visant à appliquer et à suivre ces deux cadres de façon commune et intégrée en Afrique. Le mécanisme de suivi des Nations Unies a continué de surveiller les progrès accomplis dans le développement de l'Afrique à la faveur de plusieurs réunions de parties prenantes régionales. Le système des Nations Unies devrait appuyer davantage les activités visant à transposer et à intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans les programmes nationaux et à les appliquer aux niveaux régional, national et local et tirer parti des partenariats multipartites afin d'en appuyer la bonne mise en œuvre.

126. Dans le cadre des activités qu'ils mènent à l'appui de l'Afrique, les organismes des Nations Unies devraient mieux se coordonner et œuvrer davantage à l'accélération de la mise en œuvre de tous les engagements liés au thème choisi par l'Union africaine pour l'année 2018, à savoir « Gagner la lutte contre la corruption : un chemin durable vers la transformation de l'Afrique ».

127. Le système des Nations Unies devrait contribuer davantage à la prévention des conflits et à la promotion de la bonne gouvernance, de la paix, de la sécurité, de la stabilité et des droits de l'homme en Afrique, notamment en améliorant encore sa coordination et sa coopération avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales et en renforçant leurs capacités en matière d'alerte rapide et

de prévention des conflits, de médiation et de règlement des conflits, de maintien et de consolidation de la paix et de reconstruction et de développement après les conflits. En outre, il est indispensable de continuer de soutenir les efforts du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs visant à améliorer la gouvernance politique et socioéconomique et celle des entreprises, l'initiative « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 » et les activités africaines visant à combattre les nouvelles menaces contre la paix et la sécurité, telles que le terrorisme, les migrations forcées et la traite d'êtres humains.

128. Afin d'encourager la diversification, la création de valeur ajoutée et l'intégration de la chaîne de valeur mondiale, le système des Nations Unies devrait accentuer encore sa contribution au renforcement des capacités productives en Afrique et appuyer la mise en œuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025).

129. En vue d'assurer la viabilité environnementale, la nutrition et la sécurité alimentaire, le système des Nations Unies devrait soutenir plus résolument l'ensemble des piliers du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'aménagement rural, de l'agro-industrie et de l'agriculture climatiquement rationnelle.

130. Le système des Nations Unies devrait continuer d'appuyer les programmes à même de donner un travail décent à tous, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes, aux personnes handicapées, aux réfugiés et aux déplacés.

131. Le système des Nations Unies devrait œuvrer plus résolument à l'autonomisation des jeunes Africains, notamment par l'application du plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse (2009-2018) et de la stratégie du NEPAD pour les compétences et l'emploi des jeunes.

132. Alors que la Décennie des femmes africaines (2010-2020) touche bientôt à sa fin, le système des Nations Unies devrait contribuer davantage à accélérer la mise en œuvre des décisions et des engagements pris aux niveaux mondial et régional en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

133. Le système des Nations Unies devrait mieux accompagner la lutte contre les changements climatiques en Afrique et accorder la priorité aux mesures d'adaptation aux changements et à l'atténuation de leurs effets, en facilitant le renforcement des compétences, le développement, le transfert et l'utilisation des technologies, y compris de la technologie spatiale, et l'accès aux ressources financières et techniques.